

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 03.09.90.

⑫③ Priorité : 04.09.89 DE 8910540.

⑫④ Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.03.91 Bulletin 91/12.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : HORNITEX WERKE GEB.
KÜNNEMEYER GmbH & Co KG. — DE.

⑦② Inventeur(s) : Bunte Otto.

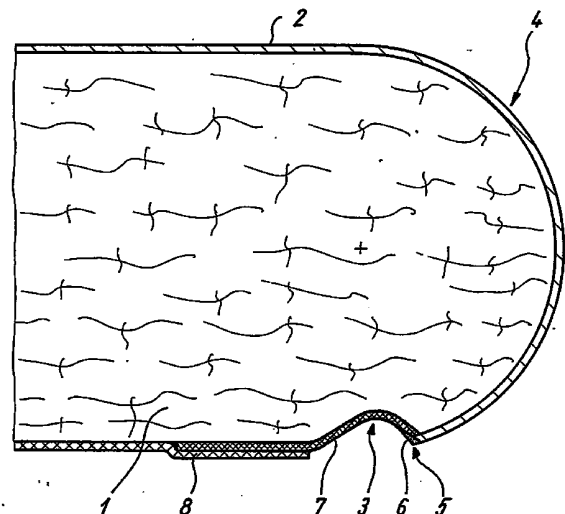
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire : Germain & Maureau.

⑫④ Plan de travail.

⑫⑤ Ce plan de travail est du type, avec bord longitudinal (4) de forme convexe consistant en un noyau (1) et un revêtement décoratif (2) qui lui est fixé sur la face supérieure en la recouvrant au moins partiellement et dont la face inférieure comporte, au voisinage du bord longitudinal convexe (4), une rainure d'égouttage (3) qui lui est parallèle.

Le revêtement décoratif (2) recouvrant la partie convexe (4) s'étend jusqu'au bord externe (5) de la rainure d'égouttage (3).



FR 2 651 976 - A1



1

L'invention concerne un plan de travail avec bord longitudinal de forme convexe consistant en un noyau et un revêtement décoratif qui lui est fixé sur la face supérieure en la recouvrant au moins partiellement et dont la face inférieure comporte, au voisinage du bord longitudinal convexe, une rainure d'égouttage qui lui est parallèle.

Un tel plan de travail est connu par le document DE-GM 85 15 453.

Dans le plan de travail montré et décrit dans ce document, la rainure d'égouttage, la largeur entre la rainure et le bord longitudinal et le bord longitudinal lui-même sont recouverts d'un revêtement décoratif en une seule pièce.

Puisque le revêtement décoratif ne possède qu'une flexibilité limitée, il est possible de donner seulement une forme arrondie aux bords de la rainure d'égouttage. Si les bords présentaient une arête vive, le revêtement décoratif casserait immédiatement.

La forme convexe du bord de la rainure d'égouttage ralentit cependant suffisamment l'égouttage du liquide qui a dégouliné le long du bord longitudinal pour qu'à cause de sa tension superficielle, le liquide reste contre la face inférieure du plan de travail.

L'effet désiré ne peut donc être obtenu lorsque la rainure est conçue de la sorte.

La nouveauté présentée repose sur l'idée de donner au plan de travail une forme telle que l'effet d'égouttage de la rainure soit optimisé.

Ce but est atteint, grâce à l'invention, le fait que le revêtement décoratif recouvrant la partie convexe s'étend jusqu'au bord externe de la rainure d'égouttage.

Par le fait que le revêtement décoratif ne dépasse pas le bord de la rainure d'égouttage, un pliage du revêtement décoratif à cet endroit n'est plus nécessaire. Le bord correspondant de la rainure d'égouttage peut ainsi présenter une arête, ce qui optimise l'effet d'égouttage.

La tension superficielle du liquide qui s'écoule est rompue à cet endroit, et le liquide s'égoutte effectivement.

Pour empêcher que l'humidité, par exemple sous la forme de vapeur d'eau ne pénètre au coeur du plan de travail près de la rainure d'égouttage, il est prévu, dans une forme d'exécution intéressante de l'invention, de recouvrir la rainure et la zone voisine de la face inférieure du plan de travail éloignée du bord arrondi de ce dernier, d'une couche de protection hydrophobe

constituée, par exemple, de papier imprégné de résine de mélamine.

La zone de transition entre le revêtement décoratif et la couche de protection imperméable est avantageusement recouverte d'une couche isolante, par exemple un vernis ou équivalent, formant joint et évitant que
5 l'humidité ne puisse pas non plus pénétrer dans le plan à cet endroit.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit d'un exemple de réalisation de l'invention, illustré, à titre non limitatif, par l'unique figure du dessin joint qui montre une coupe transversale partielle d'un plan de travail réalisé conformément à l'invention.

10 Le plan de travail représenté est constitué d'un noyau 1 recouvert, partiellement, d'un revêtement décoratif 2.

Celui-ci est appliqué, par l'un de ses bords, contre le bord longitudinal convexe 4 du noyau 1 et amené jusqu'au bord 5 d'une rainure d'égouttage 3 proche du bord convexe 4, prévue dans la face inférieure du noyau 1, le long
15 du bord convexe précité 4, de ce noyau 1.

La rainure d'égouttage 3, qui présente, en outre, une section transversale arrondie est protégée par une couche imperméable 7 qui recouvre, en même temps, la zone adjacente au bord 4 du noyau 1, située au-delà de la rainure d'égouttage 3.

20 En outre, la face inférieure du noyau 1 est protégée par une autre couche 8, comme par exemple un papier de contre-traction, qui recouvre la partie de la couche de protection 7 extérieure à la rainure d'égouttage 3 et la longeant.

Dans la zone de transition créée le long du bord 5 de la rainure
25 d'égouttage 3, entre le revêtement décoratif 2 et la couche de protection 7, il est prévu une couche isolante 6 formant joint d'étanchéité entre la couche de protection 7 et le revêtement décoratif 2.

REVENDICATIONS

1. Plan de travail avec bord longitudinal (4) de forme convexe consistant en un noyau (1) et un revêtement décoratif (2) qui lui est fixé sur la face supérieure en la recouvrant au moins partiellement et dont la face inférieure comporte, au voisinage du bord longitudinal convexe (4), une rainure d'égouttage (3) qui lui est parallèle, caractérisé en ce que le revêtement décoratif (2) recouvrant la partie convexe (4) s'étend jusqu'au bord externe (5) de la rainure d'égouttage (3).

2. Plan de travail selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rainure d'égouttage (3) et la zone du noyau (1) voisine mais éloignée du bord arrondi (4) sont recouvertes d'une couche de protection imperméable (7) comme par exemple du papier imprégné de résine de mélamine.

3. Plan de travail selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la zone du revêtement décoratif (2) formant le bord (5) ainsi que la zone entre le revêtement décoratif (2) et la couche de protection (7) sont recouvertes d'une couche isolante (6), comme par exemple un vernis ou équivalent, formant joint d'étanchéité.

4. Plan de travail selon la revendication 2, caractérisé en ce que la zone de la face inférieure du noyau (1), adjacente au bord de la rainure d'égouttage (3) éloignée du bord arrondi (4) du noyau (1) est revêtue d'une couche de protection (8) qui recouvre aussi le bord de la couche de protection (7) jusqu'au bord de la rainure d'égouttage (3) éloigné du bord arrondi (4) du noyau (1).

25

30

35

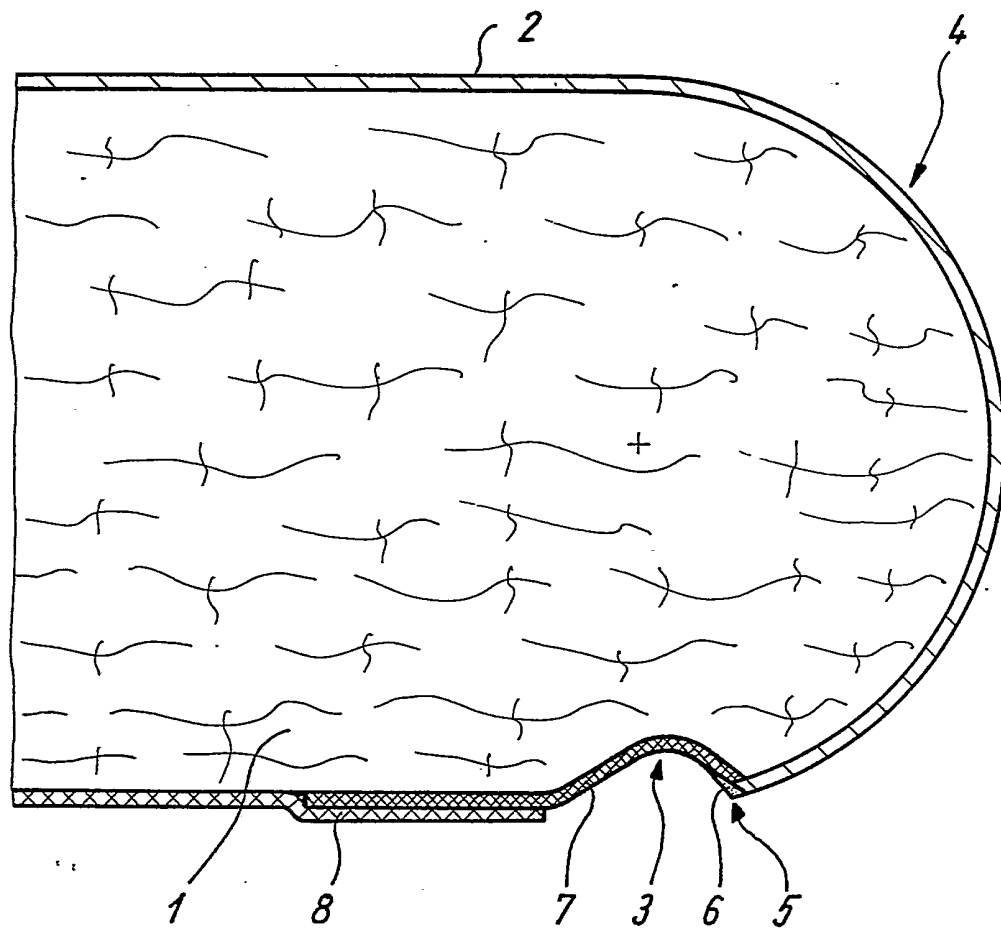


Fig. 1